La Voix des Collines

Bulletin municipal d'information **Printemps 2019 / Volume 24, no 1**

SAINT-DAMIEN EN HARMONIE AVEC NOS Familles

PORTEZ ATTENTION À CE LOGO ! IL RÉFÈRE À LA PFM ET OFFRE LA POSSIBILITÉ DE SOUTIEN FINANCIER.

Municipalité de Saint-Damien
6850, chemin Montauban, Saint-Damien (Québec), J0K 2E0
T : 450 835-3419 / Téléc. : 450 835-5538
infos@st-damien.com / www.st-damien.com

MRC Matawinie

Enfin, les temps durs de l'hiver laissent place à un soleil de plus en plus fort, ce qui nous permettra finalement de jouir de notre environnement printanier ; malheureusement, pour ceux qui préfèrent l'hiver, ce n'est que partie remise dans 6 ou 7 mois…

Une première à la MRC : l'adoption d'un règlement unique pour les 15 municipalités de son territoire, applicable par les policiers de la Sûreté du Québec en regard des nuisances à la paix et au bon ordre sur tous les territoires municipaux concernés. La Sûreté du Québec pourra, conséquemment, travailler uniformément, sur tout le territoire de la Matawinie, à l'application dudit règlement, sur plainte d'un citoyen ou de sa patrouille régulière.

Il est à noter que toute municipalité concernée par ce règlement l'intégrera à ses propres règlements municipaux et pourra l'amender ou y ajouter d'autres éléments. Ces derniers (et la section adoptée par la MRC) seront alors applicables par les officiers municipaux ou personnes attitrées à ce rôle spécifique, telle une agence de sécurité privée, alors que la SQ n'interviendra que pour la partie du règlement instaurée par la MRC.

Pour votre information, voici quelques extraits du nouveau règlement adopté par la MRC. Une version complète est disponible en communiquant avec le personnel de la MRC de Matawinie.

RÈGLEMENT NUMÉRO 198-2018

RELATIF AUX NUISANCES, À LA PAIX ET AU BON ORDRE, APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

3.1 RESPONSABLE DE L'APPLICATION DU RÈGLEMENT

Tout agent de la paix agit à titre d'officier désigné et est responsable de l'application du présent règlement. Il est notamment autorisé à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant à toute disposition du présent règlement, à émettre les constats d'infraction pour toute contravention audit règlement, tout comme il est autorisé à signer les plaintes, affidavits et tout autre document nécessaire pour donner effet au présent règlement.

3.2 RESPONSABILITÉ DU PROPRIÉTAIRE OU DU LOCATAIRE

En tout temps et en toutes circonstances, le propriétaire ou le locataire est responsable de l'état de sa propriété ou du bien loué, même si ce bien ou cette propriété est loué, occupé ou autrement utilisé par des tiers et il est en conséquence assujetti, au même titre que ces tiers, aux dispositions du présent règlement.

3.3 RESPONSABILITÉ CONJOINTE

En tout temps et en toutes circonstances, les copropriétaires ou codétenteurs de bail sont conjointement et solidairement responsables de l'état de la propriété, tout un chacun pouvant faire l'objet de poursuites en vertu du présent règlement.

CHAPITRE 4 - BRUIT

4.1 GÉNÉRAL

Constitue une nuisance et est prohibé le fait de faire, de provoquer ou d'inciter à faire de quelque façon que ce soit du bruit pouvant être perceptible au-delà des limites du terrain où se situe l'origine du bruit et qui est susceptible de troubler la paix et le bien-être des citoyens. À cet égard, le bruit émanant des aires de jeux et des activités normales qui y sont associées ne peut être considéré comme une source de nuisance au sens du présent article.

4.2 TRAVAUX

Constitue une nuisance et est prohibé le fait de causer du bruit pouvant être perceptible au-delà des limites du terrain où se situe l'origine du bruit et qui est susceptible de troubler la paix et le bien-être des citoyens en exécutant, **entre 22 h et 7 h**, des travaux de construction, de démolition ou de réparation d'un bâtiment ou d'un véhicule, d'utiliser une tondeuse, une scie à chaîne ou tout autre outil mû par un moteur à essence ou électrique, sauf s'il s'agit de travaux réalisés par les services publics ou de travaux d'urgence visant à sauvegarder la sécurité des lieux ou des personnes.

4.3 VOIX, MUSIQUE ET APPAREIL SONORE

Constitue une nuisance et est prohibé le fait de faire ou de permettre qu'il soit fait du bruit excessif avec sa voix, avec un instrument de musique ou avec un appareil qui amplifie le son et pouvant être perceptible au-delà des limites du terrain où se situe l'origine du bruit et qui est susceptible de troubler la paix et le bien-être des citoyens.

Dans les cas d'un établissement détenteur d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ), les heures pour lesquelles le présent article s'applique à l'intérieur du bâtiment sont de 3 h à 7 h.

Le présent article ne s'applique pas lors d'une fête populaire, d'un événement spécial organisé par la municipalité ou d'un événement spécial dûment autorisé par le Conseil municipal.

4.4 BRUIT ÉMANANT D'UNE EMBARCATION

Constitue une nuisance et est prohibé le fait de faire ou de permettre qu'il soit fait du bruit excessif émanant d'une embarcation nautique au moyen d'appareils qui amplifient le son de façon à troubler la paix et le bien-être des citoyens.

CHAPITRE 7 - CONTRAVENTION ET PÉNALITÉS

7.1 AMENDES

Quiconque contrevient à l'une ou l'autre des dispositions de ce règlement commet une infraction et est passible, en plus des frais, d'une amende minimale de 200 $ et maximale de 400 $ pour une première infraction s'il s'agit d'une personne physique et d'une amende minimale de 400 $ et maximale de 800 $ s'il s'agit d'une personne morale.
Pour une récidive, les montants des amendes minimales et maximales prévus au présent article sont doublés.

Voilà pour cette information que nous croyons important de diffuser à toute la population damiennoise et matawinienne.

Je vous souhaite un bon printemps des plus agréable et paisible

DANIEL MONETTE, MAIRE

URBANISME

LES DÉROGATIONS MINEURES

Le règlement sur les dérogations mineures est devenu un outil indispensable à tout conseil municipal soucieux de pouvoir parfois adapter sa réglementation à des situations où la rigidité inhérente aux normes de zonage et de lotissement doit être écartée.

Certains croient, **et à tort**, qu'une demande de dérogation mineure permet de régulariser toute situation en regard d'une propriété pour laquelle des irrégularités ont été observées. Les dérogations mineures sont soumises à certaines conditions. Ainsi :

- La dérogation ne peut porter que sur des dispositions des règlements de zonage et de lotissement autres que celles relatives à l'usage et à la densité d'occupation du sol;
- La dérogation doit respecter les objectifs du plan d'urbanisme;
- La dérogation ne doit pas viser un immeuble situé dans un secteur où l'occupation du sol est soumise à certaines contraintes (sécurité publique);
- La dérogation doit être mineure;
- L'application du règlement de zonage ou de lotissement doit causer un préjudice sérieux à la personne qui la demande;
- La dérogation ne doit pas porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
- Lorsque la dérogation est demandée à l'égard de travaux en cours ou déjà exécutés, ces derniers doivent avoir fait l'objet d'un permis de construction et avoir été effectués de bonne foi.

Bien que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ne définisse pas le caractère « mineur » d'une dérogation, il revient aux membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) et du conseil municipal d'apprécier, cas par cas, le caractère mineur ou majeur d'une dérogation.

Source : Guide de références : Les dérogations mineures, Association québécoise d'urbanisme

Municipalité de Saint-Damien
6850, chemin Montauban, Saint-Damien (Québec),
J0K 2E0 T : 450 835-3419 / Telec. : 450 835-5538
infos@st-damien.com / www.st-damien.com

SUIVEZ-NOUS SUR Facebook

Prochaines séances ordinaires du conseil municipal
(Les séances ont lieu le troisième mardi du mois)
19 mars, 16 avril, 21 mai et 18 juin à la salle municipale, 6850 chemin Montauban, à compter de 20 h

Rédaction : *Municipalité de Saint-Damien*
Tirage : *1500 copies distribuées gratuitement*

DÉPÔT DE NEIGE DANS LA RUE

L'hiver 2018-2019 aura sans contredit été caractérisé par des changements rapides et brusques de température. Des grands froids ont été suivis de verglas, de pluie et de précipitaions sous toutes ses formes auront été au rendez-vous. L'interdiction de déposer de la neige dans la rue aura plus que jamais pris tout son sens.

Au nom de l'ensemble des usagers de nos chemins, nous remercions toute la population de sa collaboration. Quelques avis tout au plus ont dû être donnés à ceux qui se disaient sans doute que les équipements municipaux allaient corriger la situation du dépôt de neige dans la rue. Même si dans la période plus intense de l'hiver, bon nombre d'entre nous ne savions plus où déposer et entasser toute cette neige, parfois toute cette glace, votre collaboration aura contribué au maintien de la sécurité sur l'ensemble des chemins.

Merci !

SITUATIONS D'URGENCE SUR LE RÉSEAU ROUTIER

Le printemps est habituellement la période de l'année où l'on assiste à certaines déformations de la chaussée et bris sur les chemins en général. Qu'il s'agisse de nids de poules importants, d'affaissements et/ou de gel de ponceaux, de débordements des eaux de surface, ces situations peuvent parfois compromettre la sécurité des usagers.

Vous êtes témoin d'une situation d'urgence qui pourrait s'avérer dangereuse pour les usagers du réseau routier?

Nous sollicitons votre collaboration afin de la signaler sans tarder, en composant le numéro 450 835-3419 pendant les heures normales de travail sur semaine et le numéro d'urgence 450 898-3419 en dehors des heures de travail. Votre intervention pourra peut-être prévenir un accident ou le bris d'un véhicule.

Les bureaux seront fermés pour le congé de Pâques
le vendredi 19 avril
et lundi 22 avril.

Joyeuse Pâques à tous !

PROCÉDURE À SUIVRE DANS LE CADRE D'UNE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SANITAIRES

La Municipalité poursuit sur sa lancée de mise aux normes des installations sanitaires sur le territoire. Voici les étapes à suivre afin de mener à terme vos travaux.

PREMIÈRE ÉTAPE

Contacter et mandater un expert membre d'un ordre professionnel reconnu, tel un technologue ou un ingénieur, afin de faire préparer l'étude de caractérisation de sol (plans et devis) renfermant les informations nécessaires à l'émission d'un permis municipal. Notez que la municipalité exige une attestation de conformité de la part du technologue ou de l'ingénieur mandaté; vous devez en faire part au professionnel que vous embauchez. Vous pouvez consulter l'annuaire téléphonique, le site internet de l'Ordre des technologues professionnels du Québec au www.otpq.qc.ca, ou communiquer avec la Municipalité pour connaître la liste des professionnels œuvrant dans la région.

DEUXIÈME ÉTAPE

Lorsque les plans et devis seront produits par l'expert, vous devez les faire parvenir au Service d'urbanisme (certains experts s'en chargent, d'autres non, il est de votre responsabilité de vérifier) afin de faire votre **demande de permis** (50 $).

Lorsque le Service d'urbanisme a les documents et la demande de permis en main, il dispose de 60 jours pour émettre le permis d'installation sanitaire. Vous devez obligatoirement obtenir un permis **avant** d'effectuer les travaux.

TROISIÈME ÉTAPE

Lorsque vous détenez votre permis, vous pouvez procéder à la troisième étape : **les travaux**. Il est recommandé de choisir un entrepreneur détenant la sous-licence 2.4 « Entrepreneur en systèmes d'assainissement autonome » émis par la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ). Vous pouvez consulter le répertoire des entrepreneurs détenant des licences sur le site internet de la RBQ au www.rbq.gouv.qc.ca.

PROGRAMME DE FINANCEMENT MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SANITAIRES (RÈGLEMENT 750)

Si vous désirez bénéficier du programme d'aide financière, vous devez remplir le formulaire à cette fin. Lorsque vous adhérez au financement, vous autorisez la Municipalité à couvrir les frais, plus les intérêts, via votre compte de taxes, et ce, pour une durée de 20 ans.

#MAi MOIS DE L'ARBRE ET DES FORÊTS #faitdebois

RDD

Le service de RDD (résidus domestiques dangereux), situé au garage municipal, sera de nouveau en service dès le vendredi, 12 avril 2019. Votre équipe municipale vous demande, lorsque possible, d'apporter vos items au garage municipal **le vendredi après-midi**. Notez que ce service n'est **pas** destiné aux matériaux de construction et de rénovation **ni** aux peintures commerciales et revêtements commerciaux.

SONDAGE COMPOST

Considérant que la Municipalité est dans l'obligation de respecter le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Matawinie, et que ce plan suit les directives énoncées dans la Politique québécoise de la gestion des matières résiduelles (PQGMR) qui vise à bannir l'enfouissement des matières organiques d'ici 2020, la Municipalité devra obligatoirement rendre le compostage accessible, et ce, pour l'ensemble de son territoire.

Un des objectifs de la PQGMR consiste à réduire la quantité (tonnage) de matières résiduelles ultimes (enfouissement). Cette diminution se ferait, dans un premier temps, via l'augmentation du pourcentage de matières recyclées et valorisées et dans un second temps, via le compostage. En effet, puisque les matières résiduelles représentent 44% des matières résiduelles ultimes destinées à l'enfouissement (RECYC-QUÉBEC, Éco Entreprises Québec, Dessau et NI Environnement, 2009), l'implantation obligatoire du compost semble être une alternative de choix pour atteindre l'objectif de réduction de la PQGMR.

La Municipalité considère important d'écouter ses résidents et d'évaluer l'intérêt de ceux-ci avant d'instaurer un projet de telle envergure. C'est pourquoi nous aimerions connaître votre opinion. Un sondage est disponible à cet effet sur le site internet de la Municipalité à l'adresse suivante : www.st-damien.com/sondage-compost-2019.html. Soyez assurés que vos réponses, bien qu'anonymes, demeurent confidentielles. Merci de votre collaboration

Pssst!

Le bulletin que vous tenez à la main présentement est recyclable !

AVIS IMPORTANT

Soyez avisés que dorénavant, les bacs roulants (ordures et recyclage) ne seront plus ramassés s'ils ne sont :

- Pas déneigés;
- Pas libres d'accès (faciles à rouler jusqu'au camion, espace déneigé);
- Pas placés à l'endroit adéquat, c'est-à-dire à 2 mètres maximum de la route.

Il **est de la responsabilité du citoyen** de procéder au déneigement, au dégagement et à la manipulation des bacs.

Notez également que les bacs **permanents ne sont pas permis**. Il est de **votre** responsabilité de vous assurer que vos bacs retournent à l'endroit prévu à cet effet sur votre propriété lorsque la collecte a été effectuée. Le cas échéant, si un bris survenait, la Municipalité se dégage de toute responsabilité et les réparations ou le remplacement sera entièrement à vos frais.

Merci de votre collaboration

SAINT-DAMIEN EN HARMONIE AVEC NOS *Familles*

C'est avec grand bonheur que le comité responsable de l'élaboration de la Politique familiale municipale (PFM) a réalisé le lancement de la première édition, en début d'année. *En harmonie avec nos familles !* Voilà ce qui guide les actions du comité *famille* de la municipalité de Saint-Damien.

L'implication citoyenne joue un rôle de première importance dans la création, la mise en place d'un comité voué aux familles et le maintien d'une politique familiale vivante et efficace. **Un plan d'action aux couleurs de notre communauté!**

La politique familiale sera vivante et évolutive, elle saura s'adapter au fil du temps, de façon à ce que l'offre de services et les actions prévues qui seront concrétisées dans les prochaines années soient inclusives, attractives et fassent une différence positive dans la réalité quotidienne des familles.

La famille c'est la clé de voûte d'un monde meilleur et d'une vie en société de qualité pour tous.

Dignitaires présents : Daniel Monette, maire, Jean-Pierre Cholette, conseiller, Daniel Lebel (attaché politique de Caroline Proulx, députée de Berthier et ministre du tourisme), Guylaine Groleau (adjointe aux relations communautaires de Ruth Ellen Brosseau, députée fédérale de Berthier-Maskinongé), Richard Martin du Carrefour action municipale et famille

Consultez le plan d'action et le dépliant de la PFM au www.st-damien.com

Crédit photo : Michel Charron Comité de la Politique Familiale municipale

SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

www.st-damien.com

PROGRAMMATION des Loisirs

Inscription en ligne

OUI à l'enfance NON à la violence

PROGRAMMATION : Printemps 2019

Réservation sur place, par téléphone ou par courriel

Nombre minimum d'inscriptions requises pour tous les cours

SAINT-DAMIEN EN HARMONIE AVEC NOS Familles

PORTEZ ATTENTION À CE LOGO. IL RÉFÈRE À LA PFM ET OFFRE LA POSSIBILITÉ DE SOUTIEN FINANCIER

CENTRE COMMUNAUTAIRE ET DES LOISIRS
6865, chemin Montauban
Inscription : 450 835-3419 / Télec.: 450 835-5538
Bâtisse : 450 835-1222
Courriel : loisirs@st-damien.com

ACTIVITÉS — POUR TOUS

MARCHE

CLIENTÈLE : Pour tous
PAR : Club de marche / sur une base volontaire
LIEU : Stationnement de l'église, 6925, Principale
HORAIRE : Lundi, 13 h
DÉBUT : 11 mars **DURÉE** : Printemps
COÛT : Gratuit
NOTE : Il n'y a pas de mauvaise température que de mauvais habits. Sur une base volontaire et autonome

TENNIS

CLIENTÈLE : Pour tous
PAR : Service des loisirs
LIEU : Centre communautaire, 6865, chemin Montauban
HORAIRE : De l'aube à 21 h
DÉBUT : 15 mai au 15 octobre
COÛT : 35 $ carte de membre / 30 $ dépôt pour la clé
NOTE : Tarification selon le cas : résident, jeunesse, non-résident, taux horaire (heure)

SECOURISME

CLIENTÈLE : 12 ans et +
PAR : Stéphane Masse (Instructeur SIR-PS-SA (FMCQ))
LIEU : Centre multifonctionnel, 2080, Taschereau
HORAIRE : Samedi, 8 h 30 à 16 h 30
DÉBUT : 30 mars **DURÉE** : 1 journée
COÛT : 65 $
NOTE : Inscription obligatoire. Carte valable 3 ans. Reconnue pour les garderies et CPE

VENTE DE GARAGE

CLIENTÈLE : Pour tous
LIEU : Territoire de Saint-Damien
HORAIRE : Fin de semaine du 18 au 20 mai (fête des Patriotes)
NOTE : Permis sans certificat d'autorisation

ACTIVITÉS — ADULTE

PÉTANQUE

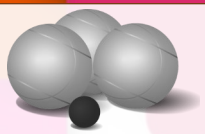

CLIENTÈLE : Adulte
PAR : Michèle Valois-Poirier
LIEU : Parc Eugénie-Tellier
HORAIRE : Lundi, 19h00
DÉBUT : 3 juin **DURÉE :** environ 12 semaines
COÛT : 10 $
NOTE : Inscription le 27 mai
Équipement en sus. Information : 450 835-3634

HOCKEY BALLE

CLIENTÈLE : Adulte
PAR : Service des Loisirs
LIEU : Centre communautaire, 6865, chemin Montauban
HORAIRE : Jeudi, 19 h 30 à 20 h 30
DÉBUT : 6 juin
COÛT : Gratuit
NOTE : Inscription obligatoire. Recherche de responsable d'équipe. Casque obligatoire. Équipement de protection fortement recommandé

BALLE DONNÉE

CLIENTÈLE : Adulte
PAR : Service des Loisirs
LIEU : Centre communautaire, 6865, chemin Montauban
HORAIRE : Vendredi, 19 h 30 à 20 h 30
DÉBUT : 7 juin
COÛT : Gratuit
NOTE : Inscription obligatoire. Recherche de responsable d'équipe.

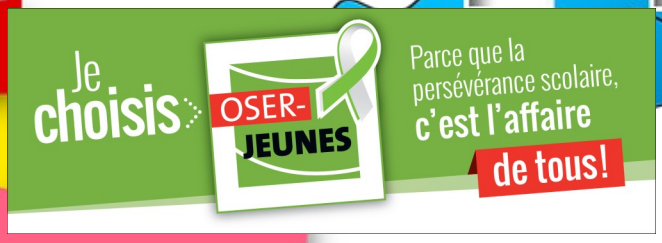

ACTIVITÉS — JEUNESSE

SOCCER

CLIENTÈLE : 4-7 ANS / 8-12 ANS
PAR : Service des loisirs
LIEU : Terrain des Loisirs
HORAIRE : Lundi, 18h30 à 19h30
DÉBUT : 3 juin
DURÉE : environ 8 semaines
COÛT : 60 $
NOTE : Vêtements fournis (short, chandail et bas)

Recheche d'entraîneur pour les 2 équipes
Payé 25 $ / soir

INSCRIPTION OBLIGATOIRE
(12 inscriptions obligatoires par groupe d'âge pour la tenue de la saison)

TENNIS

CLIENTÈLE : 8-14 ans
PAR : Roger Rose
LIEU : Terrain des Loisirs
HORAIRE : Lundi, 19 h à 20 h
DÉBUT : 3 juin au 12 août
COÛT : Gratuit
NOTE : Prêt de raquettes. Congé le 24 juin

HEURE DU CONTE (THÉMATIQUE)

CLIENTÈLE : 2 à 5 ans
PAR : Mélissa Paquin
LIEU : Bibliothèque , 2045 rue Taschereau
HORAIRE : Mardi, 10 h à 11 h
NOTE : 26 mars, la nature se réveille
30 avril, une histoire de cirque
28 mai, on se prépare pour la chaleur

GRATUIT, INSCRIPTION OBLIGATOIRE

GARDIENS AVERTIS

CLIENTÈLE : Jeunesse
PAR : Nancy Riquier
LIEU : Centre multifonctionnel, 2080, rue Taschereau
HORAIRE : Samedi 9 h à 15 h
DÉBUT : 30 mars
COÛT : 40 $
NOTE : Ce cours vise à préparer les jeunes à devenir des gardiens d'enfants consciencieux et compétents.

INSCRIPTION OBLIGATOIRE
(10 inscriptions obligatoires pour la tenue du cours)

REVERSO

C'est la dernière fin de semaine d'avril qu'aura lieu le spectacle annuel de l'école Cirkemboleske. Le thème de cette année : l'urgence de modifier nos comportements environnementaux pour faire face aux changements climatiques. Nous ne pouvons plus ignorer les rapports scientifiques qui se multiplient. Nos enfants nous demandent une grande faveur, celle de renverser le cours des choses. Nous ne pouvons nous permettre de nous avouer vaincus.
Venez saluer l'ingéniosité et la détermination de nos enfants. Ils sont les porteurs d'une lueur d'espoir pour l'avenir.

27 ET 28 AVRIL 2019
14 H (DURÉE 2 H)

École Saint-Coeur-de-Marie (gymnase),
6960 rue Principale, Saint-Damien

Les billets seront disponibles auprès des artistes ainsi qu'au métro Marché Émery et fille au coût de 5 $.
Places limitées

INITIATION À LA DANSE - DANSE CRÉATIVE

CLIENTÈLE : 3-6 ans
PAR : Joanie Robert
LIEU : Centre communautaire, 6865, chemin Montauban
HORAIRE : Samedi, 9 h à 10 h
DÉBUT : 30 mars **DURÉE** : 6 semaines
COÛT : 35 $
NOTE : Vêtements confortables requis.
Congé le 20 avril.
Inscription jusqu'au 27 mars
Places limitées

DANSE HIP-HOP ET JAZZ MODERNE

CLIENTÈLE : 7-12 ans
PAR : Joanie Robert
LIEU : Centre communautaire, 6865, chemin Montauban
HORAIRE : Samedi, 10 h 15 à 11 h 15
DÉBUT : 30 mars **DURÉE** : 6 semaines
COÛT : 35 $
NOTE : Vêtements confortables requis.
Congé le 20 avril.
Inscription jusqu'au 27 mars
Places limitées

Camp de jour Saint-Damien
Camp de jour adapté/intégré
Un voyage intergalactique

CAMP DE JOUR SAINT-DAMIEN

CAMP DE JOUR MUNICIPAL CONFORME ACQ 2019

Clientèle : 5 à 12 ans
Lieu : Centre communautaire des Loisirs, 6865, chemin Montauban
Horaire : Lundi au vendredi, 9h00 à 16h00
Début : mercredi 26 juin au mercredi 14 août
Durée : 8 semaines
Coût : 205 $ + frais de sortie + frais de garde
Tarification différente pour les familles de plus d'un enfant
Note : Inscription du 1 avril au 6 mai 2019
55 Places

Service de garde prolongé
7h à 9h / 16h à 18h
Service de garde régulier
7h30 à 9h / 16h à 17h30
Prix selon le service choisi et inscription obligatoire

La nouvelle équipe d'animateurs est impatiente de vous rencontrer !!!

SENSIBILISATIONS

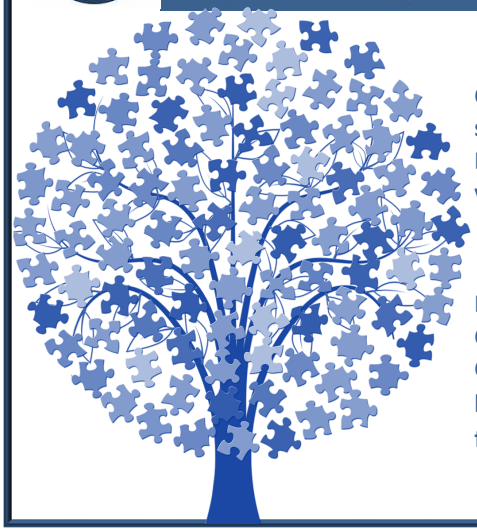

2 avril Journée mondiale de la sensibilisation à l'autisme

Chaque année, la Fédération québécoise de l'autisme profite de cette journée pour sensibiliser le grand public aux besoins des personnes autistes et de leurs familles. La Municipalité illumine en bleu ses bureaux administratifs et invite ses citoyens à se vêtir de bleu afin de sensibiliser la population au sujet de l'autisme.

Faites briller Saint-Damien en bleu !

Pourquoi en bleu ? Le bleu est une couleur calmante, apaisante, réconfortante. Pour en savoir plus sur l'autisme, ses causes et ses traitements. Consultez le autisme-lanaudiere.org
C'est par ce type de participation que, de plus en plus, les citoyens seront sensibles à l'intégration et la participation sociale des personnes ayant un TSA. Saint-Damien est fière d'accueillir cette jeune clientèle au camp de jour durant l'été.

AVRIL MOIS DE L'AUTISME

Soutien sports, activités et disciplines
Hors territoire, remboursement de 35% sur les frais d'inscription s'adressant aux jeunes de 17 ans et moins aux études jusqu'à concurrence de 150 $/année/enfant
Matériel exclus

Rabais jeunesse de 25%
pour le 2e enfant et les suivants d'une même famille, 17 ans et moins aux études jusqu'à concurrence de 100 $/année/famille

Soutien aux familles à faible revenu
Rabais de 50% sur les frais d'inscription pour les jeunes de 17 ans et moins aux études inscris aux activités locales jusqu'à concurrence de 150 $/année/famille

Procédure et formulaire disponibles sur le site internet de la Municipalité www.st-damien.com

MODE DE PAIEMENT : Chèque à l'ordre de Municipalité de Saint-Damien
Argent comptant ou Interac

Zone Wi-Fi gratuit dans un rayon de 70 mètres du Pavillon 2

LIEUX SOUS SURVEILLANCE

FÊTE DE LA FAMILLE

Les familles au Coeur de la fête !

Samedi, 25 mai, 9h à 16h
au Parc Eugénie-Tellier,
2045 rue Taschereau

ACTIVITÉS POUR TOUS
JEUX GONFLABLES
APPORTEZ VOTRE PIQUE-NIQUE
COLLATIONS SANTÉ
MADAME FRIZE, MAÏS SOUFFLÉ
DISTRIBUTION D'ARBRES ET COMPOST (RNSD)

PLUSIEURS ORGANISMES SUR PLACE, VENEZ LES RENCONTRER !

Surveillez la programmation complète sur le site internet de la Municipalité (disponible en mai)

DANS LE CADRE DE LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DE LA FAMILLE, VENEZ VOUS AMUSER À LA FÊTE DE LA FAMILLE ET PROFITEZ DES NOMBREUSES ACTIVITÉS ET ANIMATIONS.

En cas de mauvaise température, la Fête de la famille est annulée, mais la distribution d'arbres et de compost a toujours lieu.

CHASSE AUX OEUFS

APPORTE TON PANIER POUR TES OEUFS

ACTIVITÉ FAMILIALE EN PLEIN AIR
DIMANCHE 14 AVRIL, 13 H 30 À 16 H
SUR LE SITE DES LOISIRS, 6865, CHEMIN MONTAUBAN

- **Circuit course à obstacles**
- **Maquillage**
- **Collations santé**
- **Feu**
- **Atelier de bricolage**
- **Atelier de semis en collaboration avec le projet Jardins villageois**
- **Musique et atelier de danse**
- **Joute de hockey parents-enfants**

INSCRIPTION OBLIGATOIRE AVANT LE 12 avril
450 835-3419 (jour) / Exceptionnellement, vous pouvez laisser un message au 450 835-1222

ACTIVITÉ ANNULÉE EN CAS DE PLUIE
Surveillez le site internet www.st-damien.com, et Facebook le jour même (dimanche 14 avril) dès 9 h.

OFFREZ À VOTRE ENFANT LE PLUS BEAU DES CADEAUX : LE GOÛT DES LIVRES ET DE LA LECTURE!

une naissance un LIVRE

Abonnez-vous, ainsi que votre enfant de moins d'un an, à la bibliothèque et recevez une trousse du parfait bébé-lecteur!

Les livres comptent parmi les premiers jouets d'un enfant. Avec leurs couleurs, leurs textures, leurs formes différentes, les livres vous permettent d'accompagner votre enfant dans plusieurs aspects de son développement, notamment sur le plan du langage et de l'éveil à l'écrit.

DÉCOUVREZ LA LUDOTHÈQUE

Jeux pour les enfants de 18 mois à 12 ans

Une ludothèque est implantée à votre bibliothèque municipale. Le projet a pris naissance grâce à l'organisme Grandir Ensemble en Matawinie, il y a maintenant deux ans.

La bibliothèque bonifiera sa collection de jeux éducatifs, encore une fois cette année, afin d'offrir aux jeunes familles près d'une cinquantaine de jeux éducatifs et ludiques pour les tout-petits.

- Les familles sont invitées à venir jouer sur place, dans la salle d'animation de la bibliothèque.
- Les jeux sont disponibles sur place et en prêt.
- Les enfants doivent être accompagnés d'un adulte.
- Limite de prêt de 1 jeu par famille.

EMPRUNTEZ GRATUITEMENT DES LIVRES NUMÉRIQUES

pretnumerique.ca

Parcourez notre vaste sélection de livres numériques en français avec PretNumerique.ca
La bibliothèque vous offre un accès gratuit aux ressources de la plateforme pretnumerique.ca.
Vous pouvez emprunter jusqu'à 5 livres numériques à la fois pour une période de 21 jours.

OverDrive

Grâce à Overdrive, les abonnés de la bibliothèque ont accès à une vaste sélection de livres numériques en anglais.
Les abonnés peuvent emprunter jusqu'à 3 livres à la fois pour une période de 21 jours.

Projet Gutenberg — FeedBooks — Librivox

LIVRES NUMÉRIQUES LIBRES DE DROITS

Au Canada, les oeuvres littéraires deviennent libres de droits 50 ans après le décès de l'auteur.
Les textes du domaine public peuvent être distribués librement, sans paiement de redevances.
Cette section regroupe une sélection de sites web proposant le téléchargement gratuit et légal de livres numériques pour votre appareil de lecture.

POUR NOUS JOINDRE :

2045, rue Taschereau
450 835-3419
bibliotheque@st-damien.com

CONGÉ DE PÂQUES
FERMÉE LES 19-20 AVRIL

HEURES D'OUVERTURE

(de la fête du Travail à la fête Nationale)
Mardi : 13 h 30 à 16 h / 18 h à 20 h
Mercredi : 9 h à 12 h / 13 h 30 à 16 h
Jeudi : 13 h 30 à 16 h / 18 h à 20 h
Vendredi : 9 h à 12 h
Samedi : 9 h à 12 h

Saviez-vous que….

Cible Famille Brandon est une maison de la famille et un centre de ressources périnatales qui s'adresse à TOUTES les familles ?

Nous offrons beaucoup d'événements familiaux tels que la Course des p'tits flocons en décembre, une sortie familiale en janvier, les Floconnades en février et la fête de la Famille en mai.

Il est possible de participer à des activités telles que : massage pour bébé, ateliers de stimulation pour les 0-5 ans, activités pour les 6 à 12 ans, ateliers sur la discipline et plus encore !

Nous avons un comité de marraines d'allaitement qui offre du soutien en allaitement. Que ce soit sur des questions avant la venue de bébé, sur la mise au sein, les difficultés, le sevrage ou toutes autres questions, les marraines sont disponibles le jour, le soir et la fin de semaine.

Nous avons un comité de pères qui organise six activités pour les pères et leur famille durant l'année.

Vous pourriez en découvrir plus encore !

Visitez-nous au 15, rue Monday, Saint-Gabriel
Appelez au 450 835-9094
www.ciblefamillebrandon.com

Qu'est-ce que La Ruche à vos yeux ?

On pense souvent que La Ruche est seulement là pour aider les moins favorisés de notre communauté, mais La Ruche, ce n'est pas juste ça !

C'est aussi une plaque tournante importante pour la réutilisation d'objets qui ont droit à une seconde vie. Donner les objets qui ne vous servent plus est un geste écoresponsable qui aide d'autres gens par la même occasion. Des affiches seront installées au mur de La Ruche et détailleront les objets acceptés et où disposer de ceux qui ne le sont pas. Plusieurs trésors nous arrivent chaque jour et nous avons peut-être exactement ce que vous cherchez.

Si vous passiez par La Ruche avant d'aller acheter du neuf, vous contribueriez à la mission de La Ruche et vous aideriez à assurer un avenir plus vert à nos enfants.

Pour nous aider à rendre tout cela possible, nous recherchons quelques bénévoles disponibles pour faire du tri de vêtements et faire des petites réparations sur des meubles. Vous êtes disponibles quelques heures, cela fera notre bonheur !

Ce printemps, Mme Catherine Rixhon, animatrice et passionnée de cuisine, offrira à La Ruche des ateliers de cuisine pour les enfants, d'une durée de 8 samedis. Recherche de saveurs variées, de dégustation et de réalisation de recettes sont au menu.
Pour informations et inscriptions, contactez-la au (438) 873-4309.

Le café-rencontre est toujours ouvert les jeudis et vendredis midi. Les cueillettes de meubles sont disponibles sur rendez-vous et la friperie est ouverte à tous du mercredi au samedi. Au plaisir de vous voir!

7221, chemin Beaulieu, Saint-Damien
450 835-9228
laruchestdamien@gmail.com
www.laruchestdamien.com

Dans le cadre du Programme d'Aide Financière (règlement 740), la CDSD a remis des chèques d'aide financière à deux entreprises de Saint-Damien, en décembre dernier.

Deux entrepreneures damiennoises ont reçu une aide financière, soit Lizon Beaudy de l'entreprise **Dames Beaupuis** ainsi que Céline Desjardins, de l'entreprise **Fou de Vous**.

Crédits photos : CDSD

Lizon Beaudy (Dames Beaupuis) et Michel Dubé (conseiller—CDSD)

Christiane Laurin (Conseillère—CDSD) avec Céline Desjardins et Rémy Foisy (Fou de Vous)

La SHEM invite tous les amoureux de la nature, du potager et des jardins, débutants ou passionnés de longue date, à devenir membre pour profiter de nombreux avantages.

Carte de membre : 15 $, 25 $ pour un couple.

Prochaines conférences à mettre à votre agenda :
Lieu : 6925 rue Principale, Saint-Damien à 19h.
Gratuit pour les membres. 5 $ pour les non-membres.

- 15 mars : Fines herbes et fleurs comestibles, avec Hélène Baril
- 19 avril : Roses et clématites, des plantes compagnons, avec André Poliquin
- 17 mai : Rajeunir ses plates-bandes, Avec Louis St-Hilaire

Site internet : shmatawinie.fsheq.org
Pour information : 450 835-9457

CLUB D'ÂGE D'OR ST-DAMIEN INC.
LE C.A.D.O.
(ORGANISME À BUT NON LUCRATIF)

Si vous désirez changer votre quotidien, rencontrer des gens intéressants, tout en ayant beaucoup de plaisir, joignez-vous à notre organisme.

Nous vous proposons plusieurs activités qui sauront vous plaire. Voici un aperçu des activités :

- **Épluchette de blé d'Inde**
- **Encan**
- **Soirée Bistro**
- **Quilles-O-Thon**
- **Brunch**
- **Billard**
- **Cours de billard**
- **Cabane à sucre**
- **Plusieurs soupers (Noël, St-Valentin, …)**
- **Gymnastique du cerveau**
- **Ligue des vieilles quilles**
- **Cours de danse en ligne ($)**
- **Cours de danse sociale ($)**
- **Mise en forme**
- **Jeux de cartes, jeux de société**
- **et plus encore…**

Le tout dans un très beau local situé au:
6916 chemin Robitaille, Saint-Damien

BIENVENUE À TOUS

Pour plus d'informations
450 835-7722
cado.stdamien@yahoo.ca

REGROUPEMENT
NATURE SAINT-DAMIEN

Pour l'hiver 2019, le RNSD vous prépare quelques conférences et projections de films. Les sujets seront dévoilés plus tard sur notre site web et notre page Facebook. Consultez-les régulièrement.

Nous poursuivons également l'élaboration du projet des « Jardins villageois ». Il s'agit de jardins collectifs, en permaculture, ouverts autant aux jeunes enfants qu'aux aînés. Ils pourraient prendre plusieurs formes au cours des années, selon l'emplacement et selon la volonté des participants. Surtout, nous visons à ce que les différents jardins deviennent de beaux lieux de rassemblement où chacun est bienvenu pour «*piquer une petite jasette*». Nous espérons qu'une première phase du projet se réalise dès l'été prochain. Une trentaine de personnes ont déjà manifesté leur intérêt. Puisqu'il s'agit d'un projet de participation citoyenne, nous vous invitons tous encore, sans exception. Vos idées seront écoutées attentivement. Les décisions seront prises en groupe et dans le respect.

Venez partager vos compétences et contribuer à l'envol du projet. Nous accueillons les jardiniers, mais aussi les menuisiers, graphistes, animateurs, artistes, cuisiniers, parents, grands-parents, etc. N'hésitez pas à communiquer avec nous au 514 273-7416 si vous avez des questions ou pour donner votre nom. Très bientôt, vous serez conviés à une rencontre pour enfin réaliser ce beau projet.

Mobilisons-nous pour améliorer notre environnement et notre qualité de vie.

Consultez notre page Facebook et notre site web pour les détails de nos activités.

Éric Deslongchamps, Coprésident du RNSD
514 273-7416
damien.RNSD@gmail.com
www.regroupementnaturesaintdamien.weebly.com
www.facebook.com/RegroupementNature

L'organisme de participation parentale de l'école Saint-Cœur-de-Marie est fier de vous présenter son projet 2018-2019.

L'OPP est un regroupement de bénévoles qui travaillent de concert avec les enseignants et la direction de l'école dans le but d'améliorer la vie scolaire de nos enfants.

En mai dernier, la commission scolaire a dû faire abattre un arbre mature dans la cour d'école en raison d'une infestation fongique. Cet arbre était la seule source d'ombre pour nos élèves.

L'OPP a reçu une demande du comité exécutif de l'école afin de réaliser un projet d'aménagement paysager.

C'est avec la collaboration de 2 parents horticulteurs de métier, Ève Fortier et Jonathan Bordeleau, que nous avons pu mettre sur pied ce projet de façon professionnelle et bénévolement.

Ce projet a pour but de créer des zones ombragées, d'intégrer des arbustes fruitiers, des plantes aromatiques, un aménagement accueillant et coloré, afin que nos élèves en profitent au maximum.

Aucun budget ne nous a été accordé pour ce projet, ce qui ne nous a pas arrêtés pour autant.

Nous sommes à la recherche de commanditaires, soit par dons monétaires, matériaux, équipement, machinerie et/ou de temps d'homme. Nous sommes aussi à la recherche de bénévoles ayant une expérience dans le domaine de l'horticulture pour nous donner un coup de main lors de la réalisation de ce projet les 24, 25 et 26 mai 2019.

Joignez vous à nous !

Allez-OPP-parents des collines
450 917-9867
juliehoule.83 @hotmail.com

Centre sportif et culturel de Brandon

Ensemble, partageons nos passions!

Rendez-vous au cscb.org

En tant que résident de Saint-Damien, vous avez accès à certains services offerts par le Centre sportif et culturel de Brandon.

Il suffit d'une preuve de résidence pour en profiter.

155, rue Saint-Gabriel, Saint-Gabriel

450 835-1454

HAIE D'HONNEUR

LES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

Parce que ça prend tout un village…

La réussite éducative, c'est un travail d'équipe! C'est la raison pour laquelle, chaque année, le Comité régional pour la valorisation de l'éducation (CREVALE) met de l'avant divers outils et projets destinés, notamment, à nourrir la persévérance de nos jeunes. Il espère ainsi rassembler les enseignants, les parents, les employeurs, les élus municipaux et la communauté autour des jeunes pour les encourager à demeurer à l'école jusqu'à l'obtention d'un diplôme ou d'une qualification. En plus d'unir famille, école et communauté autour de la prévention du décrochage scolaire, le CREVALE souhaite mettre en valeur les initiatives des acteurs lanaudois.

C'est pourquoi le 11 février 2019 à l'école Saint-Cœur-de-Marie, plus de 60 personnes se sont rassemblées pour encourager les jeunes.

Bravo à tous !

Michel Dubé (maire suppléant) et un groupe d'élèves de l'école Saint-Coeur-de-Marie
Crédit photo : Le Crevale

Réunions le 1er lundi de chaque mois, à 13 h 30 au sous-sol de l'église (6925 Principale)

Ateliers (tricot, crochet ou bricolage), les lundis à 13 h (à l'exception du 1er lundi du mois).

Exposition annuelle lors de la première fin de semaine du mois de novembre.

Pour information : Nicole Pilon, 450 835-3033 *ou* labellemommy@ hotmail.com

VOL PAR DISTRACTION

La Sûreté du Québec tient à vous mettre en garde contre un stratagème permettant à des fraudeurs de subtiliser des cartes de paiement à l'intérieur de véhicules (ou à même votre portemonnaie), en ayant recours à un scénario de distraction dans les stationnements de magasins à grande surface.

LE SUSPECT ET SES COMPLICES :

- Vous ciblent lors d'une transaction aux caisses en libre-service;
- Mémorisent le numéro d'identification personnel (NIP) de votre carte (crédit ou débit) en regardant par-dessus votre épaule :
- Vous suivent jusque dans le stationnement et attendent que vous preniez place dans votre véhicule.
- Tentent de vous distraire en vous interpellant afin que vous sortiez de votre véhicule (en prétextant qu'un montant ou qu'un portemonnaie au sol vous appartiendrait).
- Un complice entre alors dans votre véhicule du côté passager pour subtiliser vos cartes de paiement (d'un sac à main laissé à la vue).
- Quittent les lieux pour procéder à des retraits à un guichet automatique ou pour acheter des cartes de crédit prépayées.

EN L'ABSENCE DE COMPLICE, LE SUSPECT :

- Vous demande de regarder dans votre portemonnaie s'il ne vous manque pas un billet de banque.
- Lorsque vous procédez à la vérification, le suspect dépose le billet sur votre portemonnaie et subtilise votre carte de paiement.

La Sûreté du Québec vous réitère l'importance de faire preuve de prudence et de vigilance :

- Protégez votre NIP. Cachez-le du regard des autres personnes lors de transactions.
- Si vous êtes interpellé par un inconnu :
- Demeurez dans votre véhicule. Verrouillez vos portières. Baissez légèrement votre vitre.
- Prenez connaissance de votre environnement (y a-t-il d'autres personnes autour de vous ?).
- Validez la demande (êtes-vous en possession de tous vos effets personnels ?).
- Dans le doute, proposez-lui de vous remettre l'article à travers l'ouverture de la vitre de votre portière. En cas de refus d'obtempérer, questionnez-vous, c'est probablement une arnaque.
- Son insistance vous fait craindre pour votre sécurité ? Klaxonnez pour attirer l'attention ou quittez les lieux. Communiquez le plus rapidement possible avec votre service de police.

POUR OBTENIR DE L'AIDE OU SIGNALER UNE FRAUDE

Service de police local ou Sûreté du Québec : 911

*Municipalités non desservies par le 911: composer le 310-4141 ou *4141 (cellulaire)

Communiquez avec le Centre antifraude du Canada au 1 888 495-8501

MUNICIPALITÉ

Défi Santé

Pas besoin d'être un athlète pour réussir le *Défi*

Du 1er au 30 avril, « entraînez » vos habitudes de vie en relevant le *Défi Santé* : 1 mois, 3 objectifs et du soutien gratuit pour manger mieux, bouger plus et garder l'équilibre. Un défi collectif et motivant qui fait tellement de bien!
Trucs pratiques, recettes, offres exclusives et prix à gagner vous attendent. Bien-être et énergie en prime!
Seul, en famille ou en équipe, prenez le départ avec nous!
Inscrivez-vous à DefiSante.ca.

SOUTIEN FINANCIER POUR L'ACHAT DE COUCHES LAVABLES

SAINT-DAMIEN EN HARMONIE AVEC NOS Familles

Le programme *Soutien financier couches lavables* offre sur présentation de facture de l'année en cours le remboursement de 100 $ / enfant / année pour les enfants de moins de 12 mois (une seule demande par enfant).

Les demandes d'inscription seront analysées selon le principe du premier arrivé, premier servi. Advenant que les demandes excèdent l'enveloppe budgétaire allouée au programme, les familles qui le désirent pourront s'inscrire à une liste d'attente.

Cette initiative est un avantage économique pour les familles qui entraîne une diminution du nombre de couches jetables envoyées au site d'enfouissement, une diminution de notre empreinte écologique et une élimination des odeurs dégagées par les couches jetées aux ordures ménagères.

Il faut garder en mémoire que l'utilisation des couches lavables respecte en tous points les 3 RV c'est-à-dire, **R**éduction à la source, **R**éutilisation, **R**ecyclage et **V**alorisation.

Procédure et formulaire disponibles sur le site internet de la municipalité
www.st-damien.com

Dates de tombée 2019 : 8 mai, 8 août, 8 novembre
Associations, comités et organismes,
vous avez un bref communiqué à transmettre aux citoyens ?
Déposez vos textes *(en format Word, 250 mots maximum)*
avant la date de tombée par courriel :
bibliotheque@st-damien.com ou loisirs@st-damien.com
L'article publié peut différer de l'original pour des raisons de mise en page.